



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 24 avril 2015

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES

Le Conseil Municipal décide d'instituer l'indemnité d'exercice de mission des préfetures aux cadres d'emplois suivants :

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Adjointes techniques territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Adjointes administratifs territoriaux
- Rédacteurs territoriaux

DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal décide d'instituer le régime de l'indemnité d'administration et de technicité aux cadres d'emplois suivants :

- Adjointes administratifs
- Agents de maîtrise

EXERCICES DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AK	436/95	2,95 ares
AE	79	7,19 ares
AL	D/106	2,77 ares
AL	E/106	0,43 are
AL	B/106	1 are
AL	F/106	0,41 are
AL	C/106	2,39 ares

DON A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le don de la famille OBRECHT d'un montant de 500 € affecté à la rénovation de la chapelle du cimetière dans le cadre de la journée citoyenne.

PROJET DE SALLE SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal attribue au cabinet Rey-Lucquet le marché de maîtrise d'œuvre pour un coût prévisionnel de travaux de 2 623 800 € HT représentant un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 350 000 € HT.



Le Maire,
Christophe FRIEDRICH